



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

-
Mission orientation-emploi

Résumé de cours

Nom de l'enseignant responsable : André PRÜM

Formation (cocher les cases correspondantes) :

Licence : ☐ 1 ^{re} année ☐ 2 ^e année ☐ 3 ^e année	☒ Droit ☐ Economie ☐ Gestion ☐ Information-Communication ☐ Science politique		Semestre pendant lequel est dispensée la matière : ☒ 1 ^{er} semestre ☐ 2 ^e semestre	Numéro de l'équipe, si besoin : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
Master : ☐ 1 ^{re} année ☒ 2 ^e année				

Nom de la matière enseignée : Introduction au droit bancaire européen

Résumé du cours :

Au sein de l'Union européenne, la réglementation des banques et leur supervision fait l'objet d'une harmonisation et d'une centralisation de plus en plus poussée. Le *Single Rule book* développé par la Commission européenne et les normes d'application détaillées sous l'égide de l'Autorité Bancaire Unique déterminent pour l'essentiel les normes prudentielles que doivent respecter les établissements de crédit de manière indifférenciée à travers l'Europe. Les banques établies dans les États-membres qui partagent l'euro comme monnaie commune font l'objet, de surcroît, d'une supervision organisée sous l'autorité de la Banque Centrale Européenne dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique. Un Comité de Résolution Unique est en charge lorsqu'il s'agit de régler la situation d'une banque qui n'est plus viable mais dont la faillite pur et simple doit être évitée.

Le présent cours vise à introduire les étudiants à ce cadre européen qui forge dans une très large mesure le droit applicable dans chacun des États-membres. Il présente d'abord les aspects institutionnels de l'élaboration des normes et de leur mise en application et de la supervision des banques. Il donne ensuite un aperçu des principales règles matérielles (passeport européen, règles prudentielles, garantie des dépôts)